

Compte-rendu n° 2021-08 du conseil municipal du mardi 17 août 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 août à 20h00, le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 13 août 2021, a tenu une réunion en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Christophe AUBERT.

Etaient présents : Christophe AUBERT, maire,
Éric GRAVIER, Patrick PELLORCE, Cécile NEYRAUD, Françoise MOREAU, adjoints
Laurent GIRAUD, Jean-Luc BISI, Anne MILLET, Paul VAN LEEUWEN, Enrica TASSO,
Céline VALETTE, Fabien VEYRAT, Jocelyne MARTIN, Pascal ESPITALIER, conseillers municipaux.

Etaient absents : Agnès ARGENTIER, Ugo MOUNIER, Camille DURDAN, André GARDEN.

Etaient représentés dans le cadre d'une procuration :

Pierre BALME donne pouvoir à Christophe AUBERT

Marie-Hélène COING donne pouvoir à Éric GRAVIER

Angélique AGUILAR donne pouvoir à Jocelyne MARTIN

Secrétaires de séance : Françoise MOREAU et Jean-Luc BISI

Après avoir vérifié que le quorum soit atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et informe l'assemblée qu'il a reçu les pouvoirs suivants :

Pierre BALME donne pouvoir à Christophe AUBERT

Marie-Hélène COING donne pouvoir à Éric GRAVIER

Angélique AGUILAR donne pouvoir à Jocelyne MARTIN

Madame Françoise MOREAU et Monsieur Jean-Luc BISI présentent leur candidature aux fonctions de secrétaire de séance que l'assemblée approuve.

Monsieur le maire soumet à l'avis de l'assemblée, le compte rendu de la séance du 20 juillet 2021 qui n'appelle pas de remarque particulière et est approuvé.

Il poursuit avec la présentation des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations que le conseil municipal lui a consenties

2021-106	convention d'occupation d'un terrain nu avec Mme Marthe TRIOULEYRE
2021-107	convention d'occupation d'un terrain nu avec Mme Nicole MARTIN
2021-108	bail civil portant sur un tennis club avec M. Yves GIRAUD
2021-109	renouvellement adhésion à l'ANMSM
2021-110	aliénation balayeuse Renault 22 ACB 1
2021-111	convention d'occupation précaire chalet d'alpage MILLORSOL à M. Thierry BRUNA
2021-112	convention avec ONF pour le passage en survol TC Venosc
2021-113	bail temporaire terrains nus Michel RAMEL
2021-114	bail temporaire terrain nu Morgane VEYRAT
2021-115	contrat de redevance LOGITUD SOLUTIONS pour logiciel GVS Contrôle stationnement payant
2021-116	contrat de redevance LOGITUD SOLUTIONS pour logiciel RAPO Recours Administratif Préalable Obligatoire
2021-117	création régie pour perception des frais de secours sur pistes suite arrivée SATA
2021-118	Prestation d'accompagnement dans le processus d'obtention du label FLOCON VERT
2021-119	Retrait de la décision n° 2021-108

Il passe ensuite à l'ordre du jour

Délibération 2021-120

Objet : Convention de prestation de services avec l'Ecole du ski français

Le Syndicat Local des moniteurs de l'Ecole du ski Français des 2 Alpes sollicite la commune afin que la cuisine centrale communale produise des repas pour ses stagiaires et ses personnels encadrants car elle n'a pas de solutions adaptées à ses besoins alors que la commune dispose d'une capacité de production suffisante pour réaliser cette prestation avec un prix de repas fixé à 11 €.

Après que Monsieur le Maire ait demandé à l'assemblée de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention à signer avec l'ESF pour la fourniture des repas.

Délibération 2021-121

Objet : Convention d'assistance SOLIHA IMMOBILIER

Afin de bénéficier d'une assistance technique et d'un appui juridique, il est nécessaire de renouveler la convention d'assistance proposée par la SARL SOLIHA IMMOBILIER qui dispose d'une expérience en matière d'assistance aux collectivités locales pour les questions liées à la gestion locative du patrimoine communal et au logement des saisonniers.

Le montant annuel forfaitaire de la prestation s'élève à 2 500 €HT auquel s'ajoute le remboursement aux frais réels du coût d'établissement des attestations de collaborateurs par la CCI de Grenoble fixé à 50 €TTC.

Avec les abstentions d'Anne Millet et Céline Valette, le conseil municipal, à la majorité, approuve le renouvellement de la convention avec SOLIHA IMMOBILIER.

Délibération 2021- 122

Objet : Convention de partenariat avec l'association « Les Ambassadeurs des Alpes »

La commune souhaite engager un partenariat avec l'association « Les Ambassadeurs des Alpes » afin de participer à l'opération « La descente des Alpes » organisée le 9 octobre prochain à Grenoble dont le principal objectif est de contribuer à promouvoir la station. La contribution financière de la commune s'élève à 3500 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le partenariat « Les Ambassadeurs des Alpes ».

Délibération 2021- 123

Objet : Division parcellaire AI 337 et désaffectation

Monsieur et Madame Bérard ont sollicité la commune afin d'acquérir une partie de la parcelle communale AI 337, sise route du Petit Plan, correspondant au talus dont l'emprise est fixée à 144 m². Celle-ci leur permettra de procéder au passage des réseaux et des véhicules et de réaliser des ouvertures et des balcons sur la façade ouest de leur projet de construction.

Toutefois, la parcelle AI 337 fait partie du domaine public de la commune puisqu'il s'agit de la route du Petit Plan qui est affectée à l'usage du public. Or, les biens des personnes publiques qui relèvent du domaine public sont inaliénables et imprescriptibles.

La cession d'un bien appartenant au domaine public d'une collectivité se heurte par conséquent, à ce principe, qui interdit la vente d'une dépendance du domaine public tant que celle-ci n'a pas été au préalable déclassée.

Ainsi, pour que la commune puisse céder la future parcelle de 144 m² issue de la division de la parcelle AI 337, l'assemblée est invitée à se prononcer sur sa désaffectation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la désaffectation de la parcelle AI 337 et Éric Gravier ne prend pas part au vote.

Délibération 2021- 124

Objet : Division parcellaire AI 441 et AI 721 et désaffectation

Dans le cadre d'un projet de construction, Mme Sophie Rodriguez et M. Julien Giammarchi ont demandé à acquérir la parcelle communale AI440 et une partie des parcelles AI 441 et AI 721 sises route du Petit Plan.

Or, les parcelles AI 721 et AI 441 font parties du domaine public puisqu'il s'agit de la route du Petit Plan affectée à l'usage du public et sont par principe, inaliénables et imprescriptibles, ce qui en interdit la vente tant qu'elles n'ont pas été désaffectées.

L'exposé terminé, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la désaffectation des parcelles AI 721 et AI 441, ce que le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Informations à l'assemblée

Monsieur le maire rappelle au conseil la réunion publique du mercredi 25 août à 17h30, au palais des sports au cours de laquelle il souhaite présenter à la population, le bilan de sa première année de mandature ainsi qu'une prospective des projets d'avenir de la station à travers un plan pluriannuel des investissements.

L'objectif est de présenter les investissements que la municipalité souhaite réaliser tout au long de son mandat en soulignant les volumes importants des sommes engagées d'ici à la fin du mandat sans omettre le remboursement des dettes et de l'emprunt.

Il présente également dans les grandes lignes, le schéma directeur urbain de la commune qui rassemble le travail des différentes commissions et doit permettre d'apporter une vision à long terme du développement de la station et des villages et de créer de la cohérence.

Il rappelle qu'il s'agit d'un élément important de son programme électoral.

Ces présentations achevées, Monsieur le maire remercie l'assemblée de son écoute et l'informe que suite à la démission de Stéphanie Debout, de Delphine Vazeux et des membres suivants sur la liste conduite par Stéphane Sauvebois aux élections municipales de mars 2020, le conseil municipal restera composé de 21 élus.

La séance est levée à 21h52.

Le Maire, Christophe AUBERT

